



Ville de Bollène

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 FEVRIER 2025

page 1

CCAS.AZ/VM/CT
DEL_2025_01

ELECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an Deux Mille Vingt Cinq le vingt huit février à 9 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 21 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Madame Myriam GUTIEREZ.

Présents : Mme GUTIEREZ, M. BLANC, Mme AUTRAN-BLANC, Mme GIANETTA, Mme BRISA, Mme DUMARCHER.

Absents excusés :

M. ZILIO représenté par Mme GUTIEREZ

M. BERNE représenté par Mme GIANETTA

Madame CALERO

Mme LAUNAIRE représentée par M. BLANC

Mme FROMENT représentée par Mme AUTRAN-BLANC

RAPPORTEUR : Madame Myriam GUTIEREZ

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15,
il convient de désigner un secrétaire de séance.

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- nommer un secrétaire de séance
- à l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

➔ **DECIDE** de nommer Mme Simone AUTRAN-BLANC, Secrétaire de Séance.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Mme Myriam GUTIEREZ,
Vice-Présidente du CCAS,



Mme Simone AUTRAN-BLANC,
Secrétaire de séance,